

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA

MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE

Séance du 11 Février 2022

L'an deux mille vingt-deux et le onze février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le deux février deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents Fabienne COLLETTE, Jean-Jacques THIELEN, Philippe MATTON, Gérard BETTEMBOURG. Alain GUERQUIN, Armand ALESCH, Philippe DEZEURE.

Etaient absents, Marie Martinez, pouvoir à Fabienne COLLETTE et Stéphane SOUMANN non excusé.

Membres du Conseil municipal : 8

En exercice : 10

Ayant pris part au vote : 9

Objet de la Délibération : N° 629 – Travaux de Clôtures Lotissement Atrium

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, DECIDE de ne pas donner suite à la demande de Madame et Monsieur Vigneron qui souhaitent que la commune prenne en charge une clôture de vingt huit mètres pour un montant de deux mille trois cent quatre dix euros (2 390.00 €), la parcelle étant totalement clôturée.

Date de convocation :02/02/2022

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d’Affichage :02/02/2022

Fait à Berg-Sur-Moselle, le 14 Février 2022

Le Maire

Denis NOUSSE